

entreprises concernées étaient parvenues à mettre en œuvre rapidement et de manière harmonisée les différentes mesures décidées par le Conseil fédéral.

La commission a abordé avec l'OFT les mesures élaborées dans le cadre de la loi urgente sur le soutien des transports publics durant la crise du Covid-19¹⁵³. L'office a souligné le défi qu'avait constitué la préparation d'un tel projet de loi, dans un délai de moins de trois mois. La CdG-E s'est également informée quant à la manière dont l'office prévoyait d'exercer sa surveillance sur l'utilisation appropriée des fonds de soutien. Elle n'a pas identifié pour l'instant de nécessité supplémentaire d'agir à ce sujet, du point de vue de la haute surveillance parlementaire.

Par ailleurs, la commission s'est renseignée sur les négociations menées par l'OFT concernant le soutien financier apporté à CFF Cargo, également prévu dans la loi sur le soutien aux transports publics. En décembre 2020, l'office a indiqué qu'une déclaration d'intention définissant les conditions de ce soutien avait pu être signée, prévoyant en contrepartie que l'entreprise renoncerait à une augmentation générale de ses prix et maintiendrait son offre inchangée en 2021¹⁵⁴.

Enfin, la CdG-E a abordé avec la cheffe du DETEC et l'OFT la question de la possibilité pour les entreprises de transports publics de recourir au chômage partiel. En mars 2020, l'office avait invité les entreprises de transports indemnisées à introduire le chômage partiel et à l'annoncer ; cette mesure avait été vivement contestée par le SECO ainsi que diverses associations faitières du monde du travail, qui considéraient que les entreprises subventionnées ne pouvaient pas prétendre à une telle prestation. Face à la commission, l'OFT a détaillé les raisons pour lesquelles il était arrivé à la conclusion qu'un recours au chômage partiel était envisageable pour certaines entreprises ; la cheffe du DETEC, de son côté, a souligné que la question se poserait – au cas où le refus d'octroi du chômage partiel était confirmé – de savoir s'il était légitime que les entreprises de transports publics continuent à contribuer à l'assurance-chômage.

Les demandes de chômage partiel déposées par les entreprises de transports publics – notamment par les CFF et CarPostal – ont été en grande partie rejetées par les autorités cantonales compétentes. Les entreprises concernées ont fait recours contre ces décisions. La CdG-E continuera à suivre l'évolution de ce dossier ; une fois les procédures judiciaires achevées, elle se réserve la possibilité d'aborder à nouveau ce sujet avec le DETEC.

4.2.2 Entreprises proches de la Confédération

Les deux CdG se sont régulièrement informées, au cours de l'année 2020, sur l'impact de la crise du coronavirus notamment sur les quatre grandes entreprises

¹⁵³ Loi fédérale du 25.9.2020 sur le soutien des transports publics durant la crise du COVID-19. Cette loi urgente prévoit un soutien à hauteur de 900 millions de francs environ à l'intention des entreprises de transports publics (FF 2020 7681, RO 2020 3825). Le délai référendaire correspondant est arrivé à échéance le 14.1.2021 ; le référendum n'a pas abouti.

¹⁵⁴ L'Office fédéral des transports et CFF Cargo règlent les conditions d'une aide financière en raison du Covid-19, communiqué de presse de l'OFT du 3.12.2020.

proches de la Confédération relevant de la compétence du DETEC (Poste, CFF, Swisscom, Skyguide). En avril et en novembre 2020, elles ont procédé à des séries d'entretiens, tant avec les représentants des unités de la Confédération exerçant le rôle de propriétaire de ces entreprises (DETEC, DDPS et AFF) qu'avec les dirigeants de celles-ci. Dans ce cadre, les CdG se sont en particulier renseignées sur l'impact de la crise sur la situation financière et opérationnelle des entreprises, sur la collaboration entre la Confédération et les entreprises durant la période de crise ainsi que sur les mesures de soutien prises par la Confédération.

Dans l'ensemble, les CdG ont constaté que la crise du coronavirus avait eu un impact très important sur les entreprises concernées, tant sur le plan financier¹⁵⁵ qu'opérationnel¹⁵⁶. Les commissions ont toutefois relevé avec satisfaction que toutes les entreprises avaient été en mesure de maintenir leurs activités avec un haut niveau de qualité durant la crise, grâce notamment au grand engagement de leurs collaboratrices et collaborateurs et à diverses mesures organisationnelles. Elles ont par ailleurs constaté que de nombreuses incertitudes subsistaient à court, moyen et long terme concernant les impacts de la crise du coronavirus sur ces entreprises.

Les commissions ont également approfondi les mesures de soutien décidées par la Confédération afin d'assurer la bonne marche des entreprises. Celles-ci ont consisté, d'un côté, en des contributions financières (p. ex. enveloppe de soutien aux transports publics pour les CFF et CarPostal¹⁵⁷, aide financière à hauteur de 400 millions de francs sur deux ans pour Skyguide¹⁵⁸) et, de l'autre, à la renonciation ponctuelle à certaines prestations relevant du service universel (p. ex. réduction de l'horaire chez les CFF, adaptation temporaire des directives de la Poste en matière d'acheminement des lettres et colis). Dans l'ensemble, les CdG ont constaté que la collaboration entre Confédération et entreprises pour la gestion de la crise était jugée positivement par l'ensemble des acteurs concernés.

Les CdG continueront à s'informer quant à l'impact de la crise sur les entreprises et la mise en œuvre des mesures de soutien fédérales. Elles procéderont à un nouveau point de situation à ce sujet en avril 2021.

¹⁵⁵ Au premier semestre 2020, les CFF ont enregistré une perte de 479 millions de francs. Pour la Poste, l'effet de la crise jusqu'en septembre 2020 était estimé à 116 millions de francs. En novembre, Skyguide estime ses pertes pour 2020 à environ 190 millions de francs. L'impact financier de la crise sanitaire a été plus modéré pour Swisscom.

¹⁵⁶ Le recul du trafic aérien enregistré par Skyguide était de l'ordre de 90% entre mars et mai et de 70% en automne. Pour les CFF, le taux de remplissage des trains a chuté de 90% en mars, et se situait à environ 50% lors de la deuxième vague. La Poste a connu en particulier une nette augmentation du volume des paquets transportés, tandis que Swisscom a été confronté à une forte sollicitation de ses réseaux.

¹⁵⁷ Cf. chapitre précédent.

¹⁵⁸ Coronavirus : Le Conseil fédéral entend stabiliser les finances de Skyguide, communiqué de presse du Conseil fédéral du 12.8.2020.